
ÉTUDIER
À L'UQO
Guide pratique pour les étudiants internationaux
uqo.ca/international
SOIS RECONNU
UQO
Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI)



MISE EN GARDE

Ce guide ne remplace pas les documents officiels de l'Université du Québec en Outaouais ou ceux des instances gouvernementales (textes de lois, programmes officiels, etc.), ceux-ci ayant toujours préséance.

Le contenu de ce guide est basé sur les renseignements disponibles en décembre 2012. Les montants donnés peuvent être modifiés sans avis. Toutes les adresses des sites Internet mentionnés se trouvent à l'annexe B du présent guide.

IMPORTANT : Les sites Internet mentionnés ne sont pas seulement complémentaires au guide : vous devez les consulter pour connaître les détails des démarches à suivre. Ils sont généralement simples et conviviaux, et ils contiennent des informations qui faciliteront votre processus de mobilité internationale.

N.B. Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.



TABLE DES MATIÈRES



BIENVENUE



Préparé par le Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI) du Bureau du registraire et des services aux étudiants, ce guide pratique s'adresse aux étudiants internationaux qui désirent poursuivre des études à l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

Simple et pratique, ce document regroupe les renseignements indispensables à la préparation et au déroulement des études à l'UQO. Vous y trouverez les réponses à vos interrogations : des formalités à satisfaire pour étudier au Québec à votre arrivée en sol québécois, de l'organisation des études aux conseils pratico-pratiques.

Pour connaître les coordonnées et les sites Internet des organisations mentionnées dans le texte, consultez les pages 49 à 55 du présent guide.

Les étudiants internationaux qui ont été admis au campus de Saint-Jérôme doivent communiquer avec le Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI) afin de recevoir un service personnalisé.

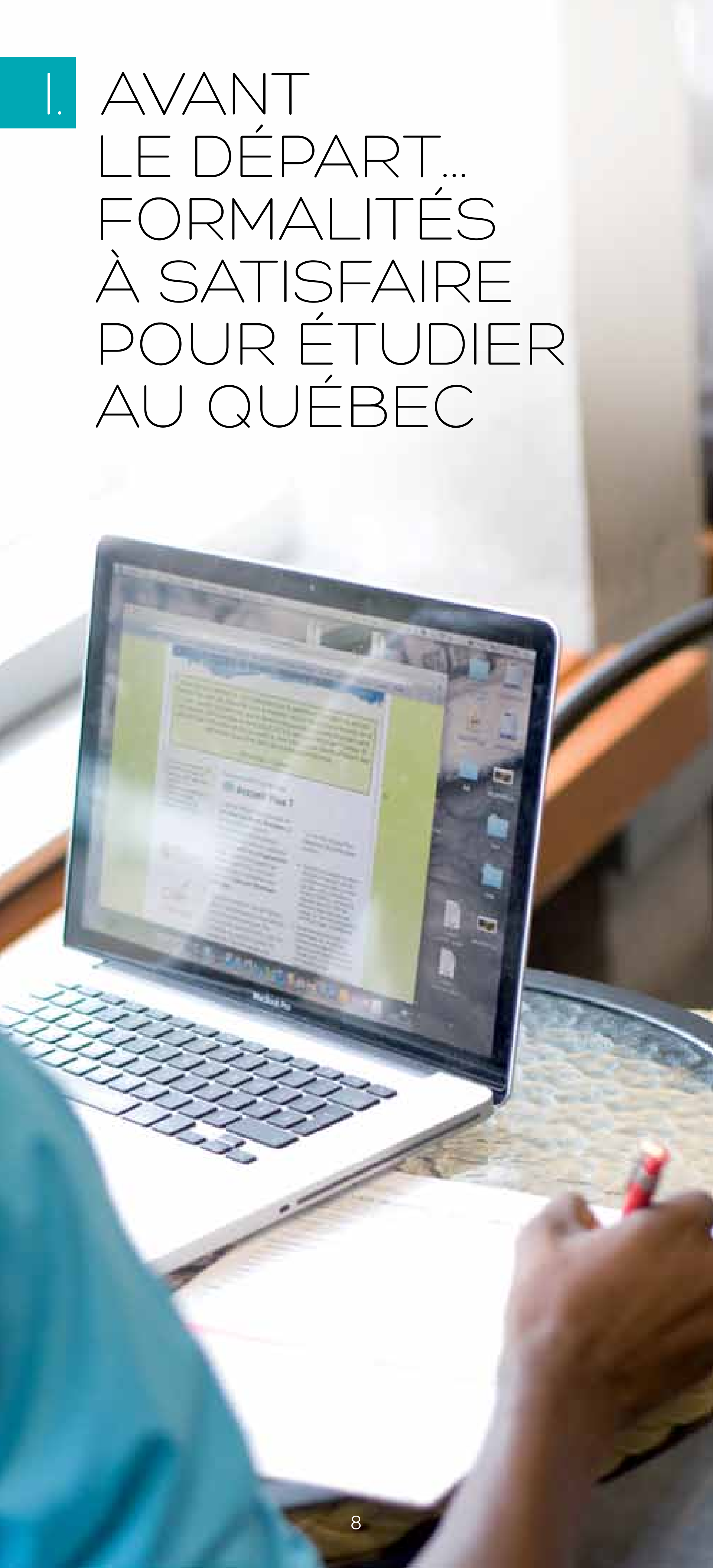
Étudier à l'UQO : *guide pratique pour les étudiants internationaux* est disponible dans notre site Internet dans la section International.

Nous vous souhaitons un excellent séjour.

Geneviève Béland

Chargée de gestion
Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI)
Bureau du registraire et des services aux étudiants
Bureau B-0150 du pavillon Lucien-Brault
Université du Québec en Outaouais
101, rue Saint-Jean-Bosco
Gatineau (Québec)

819 595-3900, poste 1850
1 800 567-1283, poste 1850
819 773-1835
international@uqo.ca
uqo.ca/international



I. AVANT LE DÉPART… FORMALITÉS À SATISFAIRE POUR ÉTUDIER AU QUÉBEC

Tout étudiant international autorisé à poursuivre des études au Québec doit satisfaire aux exigences de l'immigration du gouvernement du Québec (provincial) et du gouvernement du Canada (fédéral). Vous devez répondre à leurs exigences **avant même** votre arrivée au Québec.

Au Québec, c'est le ***ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles*** **(MICC)** qui a la responsabilité de l'immigration tandis que pour le gouvernement canadien, c'est ***Citoyenneté et Immigration Canada*** **(CIC)** qui en est responsable.

Dès la réception de votre formulaire *Décision relative à la demande d'admission* de l'Université, vous pouvez commencer les démarches relatives à l'immigration. Vous aurez besoin des deux documents suivants : le *Certificat d'acceptation du Québec* (CAQ) *pour études et le permis d'études*.



CERTIFICAT D'ACCEPTATION DU QUÉBEC (CAQ) POUR ÉTUDES

Consultez le site Internet du MICC pour obtenir votre formulaire de demande de CAQ ou pour compléter votre demande en ligne. Il est suggéré de faire la demande de CAQ en ligne. Cela vous permettra de connaître et de suivre l'état d'avancement de votre dossier. De plus, toute correspondance liée à votre demande de CAQ sera transmise par l'intermédiaire de votre dossier de consultation en ligne plutôt que par la poste. La section Étudiants étrangers vous indique comment obtenir les autorisations pour étudier au Québec. Vous devrez inclure dans votre demande de CAQ la copie de la Décision relative à la demande d'admission avec l'autocollant rose que l'UQO vous a envoyée dans la trousse d'admission.

OÙ DOIT-ON PRÉSENTER SA DEMANDE DE CERTIFICAT D'ACCEPTATION DU QUÉBEC (CAQ) POUR ÉTUDES ?

Toutes les activités relatives à la délivrance des CAQ sont menées par le Service aux étudiants étrangers de la Direction de l'immigration économique à Montréal, Québec, Canada.

DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT D'ACCEPTATION DU QUÉBEC (CAQ)

Si votre dossier est complet et que vous répondez aux conditions requises, un CAQ pour études sera délivré à votre nom, par la poste, à l'adresse de correspondance indiquée sur votre formulaire de demande.

ÉTUDIANTS EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS, DU GROENLAND ET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Une fois votre demande acceptée, vous recevrez par la poste deux exemplaires de votre CAQ pour études. Vous devrez présenter l'exemplaire avec la mention « Immigration Canada » au point d'entrée ou le transmettre au Bureau canadien des visas qui étudiera votre demande de permis d'études.

ÉTUDIANTS EN PROVENANCE DES AUTRES PAYS

Une fois votre demande acceptée, vous recevrez par la poste un seul exemplaire de votre CAQ pour études et un accord conditionnel sera transmis simultanément au Bureau canadien des visas identifié dans votre formulaire de demande. C'est ce bureau qui vérifiera votre capacité financière à poursuivre des études au Québec.

EXEMPTIONS

Quelques catégories d'étudiants internationaux ne sont pas tenues d'obtenir un CAQ. La liste complète est disponible dans le site Internet du MICC à l'adresse suivante : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

- Les bénéficiaires d'une bourse du Commonwealth ou d'une bourse complète (couvrant la totalité des frais) de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), dont les bourses de la Francophonie;
- Les personnes qui participent à un programme canadien d'assistance aux pays en voie de développement;
- Le conjoint ou la conjointe et les enfants à charge d'agents diplomatiques, de représentants consulaires ou de fonctionnaires internationaux séjournant au Québec;
- Les personnes qui désirent suivre un programme ou un cours de 6 mois et moins;
- Les titulaires d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ) valide et dont la demande de résidence permanente est traitée au Canada, notamment les personnes reconnues réfugiées, les personnes appartenant à la catégorie conjoint/conjointe au Canada et les personnes autorisées par CIC à voir leur demande traitée au Canada pour considérations humanitaires.



2 DEUXIÈME ÉTAPE

PERMIS D'ÉTUDES

Lorsque vous aurez reçu votre CAQ, vous pourrez entamer les démarches pour obtenir votre permis d'études. Un permis d'études est le document officiel délivré par un agent et qui autorise une personne qui n'est pas citoyen canadien ou résident permanent du Canada à étudier au Canada.

La plupart des étudiants venant au Canada doivent obtenir un permis d'études de CIC. Consultez le site Internet du Ministère pour obtenir le formulaire de demande de permis d'études et connaître les conditions et les pièces exigées par CIC. Vous devrez inclure dans votre demande de permis d'études la copie de la *Décision relative à la demande d'admission* avec l'autocollant vert que l'UQO vous a envoyée dans la trousse d'admission.

EXEMPTIONS

Quelques catégories d'étudiants internationaux ne sont pas tenues d'obtenir un permis d'études. La liste complète est disponible dans le site Internet de CIC : www.cic.gc.ca

- Les membres de la famille ou du personnel d'un représentant étranger au Canada agréé auprès du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international;
- Les personnes qui prévoient étudier dans un programme de courte durée au Canada, soit durant six mois ou moins.
  Pensez-y bien : Nous vous encourageons à faire une demande de permis d'études avant de venir au Canada si vous prévoyez poursuivre vos études dans un autre programme après avoir terminé le programme de courte durée. Cette façon de procéder vous permettra de faire une demande pour votre nouveau programme à partir du Canada. Sinon, vous devrez quitter le Canada pour faire votre demande.

OÙ DOIT-ON PRÉSENTER SA DEMANDE DE PERMIS D'ÉTUDES ?

Avant de soumettre votre demande, communiquez avec le Bureau canadien des visas pour savoir si vous devez remplir d'autres formulaires ou fournir d'autres documents. Présentez votre demande à un bureau canadien des visas situé dans une ambassade, un haut-commissariat ou un consulat canadien à l'étranger.

SAUF SI…

Si vous avez la citoyenneté américaine ou la résidence permanente aux États-Unis, la citoyenneté danoise et résidez au Groenland ou la citoyenneté française et résidez à Saint-Pierre-et-Miquelon, vous pouvez obtenir votre permis d'études en présentant votre demande, avec les pièces justificatives, au point d'entrée à votre arrivée au Canada.

DÉLIVRANCE DU PERMIS D'ÉTUDES

Si votre demande est acceptée, vous recevrez une lettre d'introduction de CIC. Cette lettre n'est pas votre permis d'études. À votre arrivée au Canada, vous devez la présenter à un agent canadien au point d'entrée. L'agent déterminera si vous pouvez entrer au pays et fixera la durée de votre séjour. Vous recevrez alors votre permis d'études.

VISA DE RÉSIDENT TEMPORAIRE

Pour étudier au Canada, vous aurez peut-être besoin d'un visa de résident temporaire. Un visa de résident temporaire est un document officiel délivré par un bureau canadien des visas à l'étranger et qui est inséré dans votre passeport. Consultez le site Internet de CIC ou communiquez avec un bureau canadien des visas à l'étranger pour savoir si vous avez besoin de ce type de visa. S'il est requis, vous n'avez ni à remplir une demande distincte ni à acquitter un autre droit; un agent vous le délivrera en même temps que les documents nécessaires à votre entrée au Canada en tant qu'étudiant.

EXAMEN MÉDICAL

Un examen médical est exigé dans certains cas. Le cas échéant, vous en serez informé par un agent qui vous enverra des instructions sur la marche à suivre. Un examen médical peut prolonger le traitement de votre demande **de plus de trois mois**.

DÉLAIS

Les délais pour obtenir tous ces documents peuvent être longs et varient selon votre lieu de résidence. Nous vous suggérons d'entreprendre vos démarches dès l'obtention du formulaire *Décision relative à la demande d'admission* de l'Université du Québec en Outaouais.

TRUCS ET ASTUCES

- Dès la réception de votre Décision relative à la demande d'admission, préparez et envoyez votre demande de CAQ.
- N'attendez pas d'avoir reçu votre CAQ pour commencer l'étape suivante : préparez entre-temps votre demande de permis d'études. Vous pourrez donc l'envoyer immédiatement lorsque vous aurez en mains votre CAQ et vous diminuerez ainsi la période de délai.
- Faites une copie de tous les documents envoyés avec vos demandes pour vos archives personnelles.
- Attendez de recevoir votre CAQ et votre permis d'études avant d'acheter votre billet d'avion.

II. VOS FINANCES



FRAIS DE SCOLARITÉ

Les frais de scolarité comprennent les droits de scolarité et les frais afférents. Ces montants sont calculés selon le nombre de crédits auxquels vous êtes inscrit.

Pour les étudiants internationaux, les frais de scolarité sont composés des frais réguliers demandés par l'Université et d'un montant forfaitaire exigé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Pour connaître les frais relatifs à vos études, consultez l'outil de simulation des frais de scolarité disponible à l'adresse suivante : uqo.ca/finances

POUR LE CRITÈRE TRIMESTRE :

Sélectionnez votre trimestre d'admission.

POUR LE CRITÈRE RÉGIME DE DROIT DE SCOLARITÉ :

Si vous êtes un étudiant international et que vous respectez les critères de la page 15 du présent guide, sélectionnez : ***Étudiant québécois***;

Si vous êtes un réfugié au sens de la convention et que vous ne possédez pas de Certificat de sélection du Québec (CSQ), sélectionnez : ***Étudiant canadien non québécois***;

Si vous n'êtes pas dans les deux situations citées ci-dessus, sélectionnez : ***Étudiant non canadien***.

POUR LE CRITÈRE NOMBRE DE CRÉDITS :

Sélectionnez le nombre de crédits auquel vous serez inscrit. Dans la majorité des cas, 1 cours correspond à 3 crédits. Pour une évaluation plus juste, faites le calcul avec 15 crédits par trimestre (premier cycle) ou 9 crédits par trimestre (cycles supérieurs).

POUR LE CRITÈRE CYCLE D'ÉTUDES :

Sélectionnez le cycle d'études correspondant au programme choisi.

POUR LE CRITÈRE PROGRAMME :

Sélectionnez votre programme d'études.

Les frais peuvent être modifiés sans avis.

TRANSFERTS DE FONDS

Au Québec, il n'y a pas de contrôle des changes. Cependant, dans votre pays d'origine ou de résidence, un tel contrôle peut exister. Vous devez donc vous informer **longtemps avant** votre départ de la possibilité de virer des fonds. Un des moyens de recevoir des fonds au Québec est de faire effectuer des virements bancaires à une institution financière de la ville de Gatineau dans un compte ouvert à votre nom. Les grandes banques étrangères ont des correspondants bancaires canadiens où vous pourrez recevoir vos fonds.

BOURSES

Nombreux sont les pays qui offrent des programmes de bourses pour leurs étudiants qui désirent faire des études à l'étranger. Informez-vous auprès du ministère de l'Éducation nationale de votre pays.

Au Canada, il existe des programmes du gouvernement fédéral.Consultez le site Internet du Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) et celui du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) pour de plus amples renseignements.

Au Québec, le *Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires ou exemption du montant forfaitaire* permet à un nombre limité d'étudiants internationaux dont le pays a conclu une entente avec le Québec d'être exemptés des droits de scolarité supplémentaires. Pour plus d'informations, consultez le site Internet du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

De plus, dans le cadre du programme ci-haut mentionné, le BÉÉI dispose d'une vingtaine de bourses d'exemption des montants forfaitaires par trimestre. Cette bourse couvre la différence entre les frais de scolarité prévus pour les étudiants canadiens résidents du Québec et ceux exigés aux étudiants internationaux. Pour plus d'informations, consultez notre site Internet.

ÉTUDIANTS DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

Les étudiants de nationalité française bénéficient d'un accord entre la France et le Québec touchant les frais de scolarité à l'université. Cet accord permet à l'étudiant de nationalité française de payer les mêmes frais de scolarité qu'un étudiant canadien résident du Québec.



Certains étudiants non canadiens paient les mêmes frais de scolarité que les étudiants canadiens résidents du Québec. Il s'agit des catégories suivantes :

CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS	PREUVES EXIGÉES
Étudiants ressortissants de certains pays ayant conclu des ententes de réciprocité avec le Québec (Programme d'exemption des montants forfaitaires)	Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie transmet une liste officielle des noms des boursiers au Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI) du Bureau du registraire et des services aux étudiants
Étudiants de nationalité française	Passeport français valide
Réfugiés, personnes protégées ou personnes à protéger au Canada au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*	• Document émis par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) ou de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) reconnaissant formellement que le statut de réfugié, de personne protégée ou de personne à protéger a été accordé • Certificat de sélection du Québec (CSQ) ou Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)
Diplomates, conjoint ou conjointe, fils ou fille de diplomate	• Carte d'identité du MAECI (gouvernement du Canada) • L'original de l'attestation du statut de l'étudiant portant le sceau du Protocole du gouvernement du Québec et la signature de son représentant officiel

BUDGET-TYPE

Ces montants ont été calculés en tenant compte du mode de vie d'un étudiant type **pour une année**; ils peuvent être supérieurs ou inférieurs dans la réalité. Les montants sont indiqués en dollars canadiens et peuvent être modifiés sans avis. Pour connaître le taux de change de vos devises, consultez le site Internet de la Banque du Canada.

	Étudiants de nationalité française	Étudiants internationaux[1]	Commentaires
Certificat d'acceptation du Québec (CAQ), permis d'études et dossier administratif	380 $	380 $	
Frais de scolarité (peuvent varier selon le cycle et le programme d'études)	3083 $	17 211 $	Les étudiants de nationalité française paient les mêmes frais qu'un étudiant canadien résident du Québec. Les étudiants en programme d'échanges d'étudiants (PÉÉ) de la CREPUQ ne paient pas de frais de scolarité à l'UQO.
Matériel scolaire • Ordinateur portable (s'il y a lieu) • Dictionnaire et grammaire • Manuels scolaires, notes de cours, stylos, cahiers, etc.	 1000 $ 80 $ 1200 $	 1000 $ 80 $ 1200 $	
Logement	4 860 $	4 860 $	Selon le tarif minimum d'un logement dans les résidences étudiantes. Si vous n'avez pas réussi à trouver de logement avant votre arrivée, prévoyez un montant pour l'hébergement temporaire (60 $ à 120 $/nuit).
Nourriture	4 160 $	4 160 $	À raison de 80 $ par semaine.
Assurance maladie (obligatoire)	0 $	996 $	Les étudiants de nationalité française bénéficient généralement d'une entente de réciprocité en matière de santé et de sécurité sociale.
Vêtements d'hiver	650 $	650 $	
Avion	1 000 $ à 1 500 $	1 000 $ à 1 500 $	Variable selon votre pays de départ.
Transport en commun • Laissez-passer autobus STO : 59 $/mois (20 ans et moins) ou 87 $/mois (21 ans et plus) • Forfait Cam-puce STO : 134 $/trimestre	708 $ à 1044 $ ou 402 $	708 $ à 1044 $ ou 402 $	Les étudiants en programme d'échanges d'étudiants (PÉÉ) de la CREPUQ ne sont pas admissibles au Forfait Cam-puce. Le programme Forfait Cam-puce est confirmé au début de chaque année universitaire.
Divers : buanderies publiques, ameublement, téléphone, Internet, etc.	700 $	700 $	Les meubles, le téléphone et l'accès à Internet sont fournis dans les résidences étudiantes. Les étudiants ont un accès illimité à Internet dans les laboratoires de l'UQO.
Activités sociales : cinéma, musées, sorties, etc.	1 500 $	1 500 $	Variable selon vos activités.
TOTAL	**19 723 $ à 20 559 $**	**34 847 $ à 35 683 $**	

[1] Droits de scolarité supplémentaires.

Note : Pour obtenir un *Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études*, vous devez démontrer que vous disposez des ressources financières suffisantes (livret de banque, attestation bancaire, prise en charge, attestation de bourse, autorisation de transfert de fonds, etc.) pour couvrir les frais de scolarité, les frais de transport (aller-retour), les frais d'installation pour la première année (500 $), le coût d'une assurance maladie et hospitalisation (s'il y a lieu) et les frais de subsistance pour toute la durée de votre séjour (11 557 $).



TRUCS ET ASTUCES

- Faites-vous un budget détaillé avant votre départ. N'oubliez pas de convertir le montant de vos revenus (économies personnelles, prêts, bourses, etc.) en dollars canadiens!
- N'oubliez pas d'inclure dans votre budget un montant pour les imprévus.



III. VOTRE ARRIVÉE

QUAND ARRIVER ?

Nous vous conseillons d'arriver au moins deux semaines avant le début des cours pour que vous puissiez vous familiariser avec votre nouvel environnement.

Nous suggérons aux étudiants admis au trimestre d'automne d'arriver à la mi-août et à ceux admis au trimestre d'hiver de se présenter la première semaine du mois de janvier. Pour l'année 2013-2014, les services de l'Université seront fermés entre le 24 décembre 2013 et le 2 janvier 2014 pour le congé des Fêtes.

Pour plus d'informations sur le calendrier universitaire, consultez notre site Internet.

ACCUEIL AU CANADA

À votre arrivée au Canada, l'agent de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) demandera à voir vos documents de voyage. Ne les placez surtout pas dans vos bagages, mais prenez-les avec vous. Cela permettra d'accélérer votre entrée au Canada.

Vous devez être prêt à montrer les documents suivants : votre passeport, votre CAQ, votre lettre d'introduction du bureau des visas que vous avez reçue quand votre permis d'études a été approuvé, votre visa de résident temporaire (s'il y a lieu), une copie de votre *Décision relative à la demande d'admission*, la preuve que vous avez assez d'argent pour assurer votre subsistance durant votre séjour au Canada et vos lettres de références ou d'autres documents recommandés par le bureau des visas auquel vous avez présenté votre demande.

IMPORTANT : Prenez le temps de demander votre permis d'études au poste frontalier ou à l'aéroport dès votre arrivée, sinon vous devrez retourner à un poste frontalier pour prendre possession de ce document et obtenir la permission de vous inscrire à l'université.

PROFITEZ DU SERVICE ACCUEIL PLUS

Le service Accueil Plus permet d'offrir un service adapté aux nouveaux étudiants internationaux qui étudieront dans un établissement universitaire au trimestre d'automne 2013 et qui arriveront à l'aéroport Montréal-Trudeau. En vous inscrivant à ce service, vous faciliterez le temps d'attente au bureau de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Pour vous inscrire à ce service ou pour obtenir plus d'informations, consultez le site Internet : www.accueilplus.ca.

TRANSPORT VERS L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

À la sortie de l'aéroport international Pierre-Elliot-Trudeau de Montréal, prenez l'autobus voyageur Greyhound en direction d'Ottawa-Gatineau

Billets en vente à bord de l'autobus, au débarcadère situé aux arrivées internationales.

- Plusieurs départs par jour, à compter de 11 h, tous les jours
- Durée du trajet : 2 h 30
- Coût du trajet : 40 $ CAN

Consultez le site Internet de l'aéroport pour vous familiariser avec l'aéroport et les services offerts.

Arrivé à Ottawa, prenez un taxi pour vous rendre à votre logement.

Si vous avez réservé une chambre dans l'une des résidences du campus, vous devez aller signer votre bail au bureau C-0340 du pavillon Alexandre-Taché (283, boul. Alexandre-Taché, Gatineau) avant de pouvoir accéder à votre chambre. Les heures normales de bureau sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Pour connaître les heures d'ouverture pendant la période estivale (juin-août), consultez notre site Internet.

IMPORTANT : Si vous prévoyez arriver en dehors des heures normales de bureau (notamment si vous arrivez un samedi ou un dimanche), vous devez prévoir un logement temporaire, car vous n'aurez pas accès à votre chambre.

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Si vous avez besoin d'un gîte pour quelques nuits, vous pourrez vous loger aux adresses suivantes :

AUBERGE DE LA GARE
205, boul. St-Joseph
Gatineau (Québec)
819 778-8085
ou 1 866 778-8085
aubergedelagare.ca

AUBERGE DE JEUNESSE
Hi-Ottawa Jail Hostel
75, rue Nicholas
Ottawa (Ontario)
613 235-2595
ou 1 866 299-1478
hihostels.ca

MOTEL DU CASINO
275, boul. St-Joseph
Gatineau (Québec)
819 776-8888
ou 1 888 652-7466
motelcasino.ca

YMCA-YWCA DE LA RÉGION DE LA CAPITALE CANADIENNE
180, avenue Argyle
Ottawa (Ontario)
613 788-5000
ymca.ca

LES SUITES VICTORIA
1, rue Victoria
Gatineau (Québec)
819 777-8899
ou 1 800 567-1079
suitesvictoria.com

FOUR POINTS BY SHERATON
35, rue Laurier
Gatineau (Québec)
819 778-6111
ou 1 800 567-9607
fourpointsgatineau.com



TRUCS ET ASTUCES

- Trouver un logement avant votre départ peut parfois sembler être une tâche difficile, mais cela vous évitera beaucoup de tracas à votre arrivée. Pour vous aider dans vos recherches, référez-vous à la section sur le logement à l'annexe B (p. 52-53).

IV. ACCUEIL À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (UQO)



BUREAU DES ÉTUDIANTS ET DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX (BÉÉI)

Dès votre arrivée, présentez-vous au BÉÉI du Bureau du registraire et des services aux étudiants, bureau B-0150, pavillon Lucien-Brault, 101, rue Saint-Jean-Bosco, Gatineau. Tél.: 819 773-1850. Une rencontre individuelle vous est accordée dans le but de vérifier les formalités d'immigration, de recevoir les renseignements relatifs à l'adhésion obligatoire au régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation de l'Université ou de démontrer que vous êtes admissible au régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ). Les étudiants internationaux du campus de Saint-Jérôme doivent téléphoner au BÉÉI en composant le 1 800 567-1283, poste 1850. Un service personnalisé vous sera offert.

ASSURANCE MALADIE ET HOSPITALISATION: UNE OBLIGATION

En vertu des règlements du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et de Citoyenneté et Immigration Canada, tout étudiant international doit:

A. Être titulaire d'un contrat d'assurance maladie et hospitalisation valide au Canada pour lui-même et pour les personnes à charge qui l'accompagnent.

OU

B. Être couvert par une entente de réciprocité en matière de santé et de sécurité sociale.

Pour savoir dans quelle catégorie vous vous situez (A ou B), lisez attentivement les paragraphes qui suivent.

A. CONTRAT D'ASSURANCE MALADIE ET HOSPITALISATION: COUVERTURE PAR DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Tout étudiant international qui ne bénéficie pas d'une entente de réciprocité en matière de santé et de sécurité sociale doit **obligatoirement** souscrire au régime collectif d'assurance offert par Desjardins Sécurité financière. L'UQO est membre d'un consortium regroupant les universités québécoises dans le but d'obtenir la meilleure couverture possible; cette couverture est offerte par Desjardins Sécurité financière. L'obligation de souscrire à cette assurance est fermement respectée. **Aucune autre prime d'assurance personnelle ou collective ne sera reconnue par l'Université pour fin d'exemption des frais.**

Si vous faites partie de cette catégorie d'étudiants, vous serez donc automatiquement inscrit à ce régime d'assurance et devrez en acquitter la prime selon les modalités déterminées par le Service des finances de l'UQO. Il s'agit d'une prime annuelle qui doit être payée au début de chaque année universitaire (trimestre d'automne). Pour l'année 2012-2013, la prime était de 996$. Le montant est calculé au *prorata* pour les étudiants qui arrivent au trimestre d'hiver ou d'été. Notez que ce montant n'est pas inclus dans les frais de scolarité.

Pour lire la brochure d'information de Desjardins Sécurité financière qui contient les détails de la couverture, visitez la page concernant les assurances dans la section *International* de notre site Internet.

B. ENTENTES DE RÉCIPROCITÉ EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ SOCIALE : COUVERTURE PAR LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (RAMQ)

Le gouvernement du Québec a établi des ententes de réciprocité en matière de santé et de sécurité sociale avec les pays suivants : France, Belgique, Danemark, Finlande, Grèce, Luxembourg, Norvège, Portugal et Suède. Grâce à ces ententes, les étudiants de ces pays peuvent bénéficier gratuitement de la couverture de la RAMQ. Pour avoir droit à cette couverture, vous devez **obligatoirement** :

1) obtenir une attestation officielle d'affiliation au régime de sécurité sociale de votre pays (par exemple, les étudiants de nationalité française doivent obtenir le formulaire SE 401-Q-102, SE 401-Q-104 ou SE 401-Q-106, selon le cas. Les étudiants de nationalité belge doivent obtenir le formulaire BE/QUE 128);

2) habiter au Québec; et

3) être inscrit à temps complet à l'Université du Québec en Outaouais.

Si vous répondez à ces trois critères d'admissibilité, vous devrez effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir votre carte d'assurance maladie du Québec. Ces démarches ne pourront être entamées avant votre arrivée, car vous devez être inscrit à vos cours pour avoir cette carte. La première étape consistera à communiquer par téléphone avec le bureau de la RAMQ qui vous enverra un formulaire personnalisé par la poste. Il est essentiel de consulter la page sur les assurances dans la section *International* de notre site Internet pour connaître les démarches détaillées à suivre afin d'obtenir votre carte. Vous devrez effectuer les mêmes démarches au moment de la renouveler.

Les frais suivants ne sont pas compris dans ces ententes : les frais dentaires, les examens de la vue, les lunettes et les médicaments. Exception : les étudiants de nationalité française qui se qualifient pour la couverture de la RAMQ sont aussi couverts dans le cadre du régime d'assurance médicaments du Québec.

IMPORTANT : Si vous ne répondez pas à un ou plusieurs des critères d'admissibilité ou si vous omettez de fournir la preuve de votre couverture par la RAMQ au BÉÉI, vous entrez automatiquement dans la catégorie A. L'Université se verra alors dans l'obligation de vous inscrire au régime collectif d'assurance offert par Desjardins Sécurité financière et vous devrez payer la prime annuelle.

Pour toutes questions relatives aux assurances ou aux ententes de réciprocité, n'hésitez pas à communiquer avec le BÉÉI.

RÉGIME DE SOINS DE SANTÉ ET DENTAIRES (AGE-UQO)

En tant qu'étudiant de l'UQO et membre de l'Association générale des étudiants (AGE) de l'UQO, vous êtes inscrit au Régime de soins de santé et dentaires de l'AGE-UQO. En tant qu'étudiant international, vous êtes inscrit seulement à la portion dentaire de ce régime. Le montant à payer pour ce régime d'assurance est inclus dans vos frais de scolarité. Pour toute information supplémentaire, communiquez avec l'AGE ou l'Alliance pour la santé étudiante au Québec (ASEQ). Si vous êtes boursier d'un organisme, votre situation est particulière : communiquez avec l'ASEQ.

N. B. Étudiants participant à un programme d'échanges d'étudiants (PÉÉ) de la CREPUQ : comme vous ne payez pas de frais de scolarité à l'UQO, vous n'êtes pas inscrit à ce régime d'assurance.

INSCRIPTION À VOS COURS

- Étudiants en programme d'échanges d'étudiants (PÉÉ) de la CREPUQ : l'inscription à vos cours se fera au BÉÉI du Bureau du registraire et des services aux étudiants **après avoir suivi l'atelier « Organisation des études à l'UQO »**.
- Autres étudiants : **après votre rencontre individuelle au BÉÉI**, vous pourrez vous présenter à l'unité administrative en charge de votre programme d'études pour confirmer votre choix de cours et procéder à votre inscription. Unités administratives : module (études de premier cycle); département ou secrétariat d'études de cycles supérieurs (études de deuxième et troisième cycles).

Il est impossible de vous inscrire à vos cours avant votre arrivée à l'UQO.

IMPORTANT : Vous devez vous inscrire à temps complet, ce qui représente un minimum de 12 crédits par trimestre pour les étudiants de premier cycle et de 9 crédits pour les étudiants des cycles supérieurs.

SERVICE DES FINANCES

Après avoir finalisé votre inscription, s'il y a lieu, présentez-vous au Service des finances pour régler votre solde. Vous pouvez payer votre solde en utilisant les services du portail symbiose.uqo.ca ou une des modalités de paiement suivantes : comptant, chèque, carte de débit ou carte de crédit. Un virement bancaire en dollars canadiens (CAD) est également possible :

Caisse centrale Desjardins
1, Complexe Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1B3
CANADA

Demandez de le faire suivre à :
CODE Swift CCDQCAMM
Caisse Desjardins de Hull
250, boulevard St-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3X6
CANADA
Succursale : 0-815-30092
Numéro de compte : 357360-7

Mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, pays d'origine ainsi que votre code permanent de l'Université du Québec en Outaouais. Votre code permanent est indiqué sur le formulaire *Décision relative à la demande d"admission* dans le coin supérieur droit.

ACTIVITÉS D'ACCUEIL

Au cours de la dernière semaine du mois d'août et de la première semaine de janvier, une journée d'accueil est organisée spécialement pour les étudiants internationaux. C'est l'occasion de rencontrer de nouveaux collègues et de découvrir les nombreux services offerts aux étudiants de l'UQO. Durant cette journée, le Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI) vous invite à faire une visite guidée du campus. De plus, au début des trimestres d'automne et d'hiver le BÉÉI offre la formation intitulée «Québec : mode d'emploi» qui s'adresse à tous les étudiants internationaux et à tous les résidents permanents canadiens.

Par ailleurs, un Salon de l'étudiant au trimestre d'automne et une journée d'accueil au trimestre d'hiver sont organisés dans le but d'accueillir tous les étudiants de l'UQO. Ces événements vous permettent de rencontrer des personnes ressources de différents services de l'Université, des représentants des associations étudiantes et des partenaires externes de l'Université, tous disposés à répondre à vos questions.

AMICALE DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

L'Amicale des étudiants internationaux (AEI) contribue à l'intégration au milieu universitaire. Le bureau est situé au pavillon Lucien-Brault, bureau A-1303. Tél. : 819 773-1794.

PROGRAMME DE JUMELAGE E-COPAINS

Le programme de jumelage « e-copains » a été instauré afin de faciliter l'arrivée et l'intégration des étudiants internationaux. De plus, ce programme permet également aux étudiants internationaux d'avoir recours aux connaissances, aux conseils et au soutien d'un étudiant déjà installé dans la communauté universitaire. Pour vous inscrire à ce programme, écrivez un courriel à international@uqo.ca.





DOCUMENTS QUE VOUS DEVREZ PRÉSENTER AU COMPTOIR DU BÉÉI DU BUREAU DU REGISTRAIRE:

ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX :

☐ Décision relative à la demande d'admission à l'UQO
☐ Passeport
☐ Permis d'études*
☐ Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*

ÉTUDIANTS DE NATIONALITÉ FRANÇAISE :

☐ Décision relative à la demande d'admission à l'UQO
☐ Passeport français valide ou la carte d'identité nationale*
☐ Permis d'études*
☐ Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*
☐ Preuve d'assurance* (SE 401-Q-102)

ÉTUDIANTS CREPUQ :

1 trimestre :
☐ Passeport*
☐ Preuve d'assurance* (SE 401-Q-106)

2 trimestres :
☐ Passeport
☐ Permis d'études*
☐ Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*
☐ Preuve d'assurance* (SE 401-Q-106)

ÉTUDIANTS ENTENTE BILATÉRALE :

ENSAM :
☐ Passeport
☐ Permis d'études*
☐ Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*
☐ Preuve d'assurance* (SE 401-Q-102)

ENSSAT :
☐ Passeport
☐ Permis d'études*
☐ Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*
☐ Preuve d'assurance* (SE 401-Q-106)

ISMANS, ESSCA :
☐ Passeport
☐ Permis d'études* (s'il y a lieu)
☐ Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)* (s'il y a lieu)
☐ Preuve d'assurance* (SE 401-Q-106 et SE 401-Q-104) (s'il y a lieu)

ECV-PARIS, ECV-Aquitaine-Bordeaux, ESAD :

1 trimestre :
☐ Passeport*
☐ Preuve d'assurance* (SE 401-Q-106)

2 trimestres :
☐ Passeport
☐ Permis d'études*
☐ Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*
☐ Preuve d'assurance* (SE 401-Q-106)

ESCM :
☐ Passeport
☐ Permis d'études*
☐ Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*

DIPLOMATES :

- ☐ Décision relative à la demande d'admission à l'UQO
- ☐ Carte d'identité du MAECI (gouvernement du Canada)*
- ☐ L'original de l'attestation du statut de l'étudiant portant le sceau du Protocole du gouvernement du Québec et la signature de son représentant officiel*
- ☐ Preuve d'assurance*

RÉFUGIÉS, PERSONNES PROTÉGÉES OU PERSONNES À PROTÉGER AU CANADA AU SENS DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS :

- ☐ Décision relative à la demande d'admission à l'UQO
- ☐ Document émis par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) ou de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) reconnaissant formellement que le statut de réfugié, de personne protégée ou de personne à protéger a été accordé*
- ☐ Preuve d'assurance maladie (RAMQ ou OHIP)*
- ☐ Permis d'études*
- ☐ Certificat de sélection du Québec (CSQ) ou Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) émis par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)*

REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ :

- ☐ Décision relative à la demande d'admission à l'UQO
- ☐ IMM1442 Demande jugée admissible*
- ☐ Permis d'études*
- ☐ Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*
- ☐ Certificat d'admissibilité au programme fédéral de santé intérimaire (FSI)*

PERSONNES QUI PARTICIPENT À UN PROGRAMME CANADIEN D'ASSISTANCE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT :

- ☐ Décision relative à la demande d'admission à l'UQO
- ☐ Passeport
- ☐ Permis d'études*
- ☐ Preuve d'assurance* : Régime des soins de santé de l'ACDI

*** Pièce obligatoire**

TRUCS ET ASTUCES

- L'assurance maladie et hospitalisation est obligatoire. Lisez attentivement les pages 23 et 24 pour savoir à quelle catégorie d'étudiants vous appartenez. Catégorie A : Vous serez inscrit automatiquement au régime collectif d'assurance de Desjardins Sécurité financière et devrez payer l'adhésion annuelle. Catégorie B : Vous bénéficiez d'une entente de réciprocité et serez couvert gratuitement par la RAMQ (uniquement si vous répondez aux critères d'admissibilité).
- L'inscription à vos cours se fait uniquement à votre arrivée. Il est possible que les cours que vous aviez prévu suivre ne soient pas disponibles. Nous vous conseillons donc de prévoir des cours « substituts » pour parer à cette éventualité.
- Lorsque vous vous présenterez au BÉÉI à votre arrivée, il est important d'apporter avec vous tous les documents demandés (p. 28-29), sinon vous ne pourrez pas vous inscrire à vos cours.
- Accordez une attention particulière à la date d'expiration de votre CAQ et de votre permis d'études.



V. LES ÉTUDES EN BREF

L'enseignement universitaire québécois se divise en trois cycles d'études conduisant à des grades sanctionnés par des diplômes d'établissement.

PREMIER CYCLE

Ce cycle d'études comprend différents programmes tels que le baccalauréat spécialisé, le baccalauréat avec majeure et mineure et le baccalauréat général. Ces programmes visent l'acquisition de connaissances et le développement d'aptitudes dans la discipline choisie; ils préparent soit au marché du travail, soit aux études de deuxième cycle. La durée de ces programmes est de trois ans pour les baccalauréats de 90 crédits et de quatre ans pour ceux de 120 crédits.

CYCLES SUPÉRIEURS

DEUXIÈME CYCLE

Le deuxième cycle d'études comprend les programmes sanctionnés par un grade de maîtrise, qui requiert habituellement deux ans d'études, ou par un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) obtenu après une année d'études.

Il existe deux types de maîtrise : la maîtrise de recherche (avec mémoire) et la maîtrise professionnelle (sans mémoire). Le mémoire est un exposé écrit de travaux effectués dans un domaine de recherche, de création ou d'intervention.

TROISIÈME CYCLE

Le troisième cycle d'études conduit à l'obtention du doctorat. L'objectif principal de ce programme est la formation de chercheurs. Sa durée moyenne est de quatre ans et la thèse, contribution originale à l'avancement des connaissances, en constitue l'activité centrale. Elle est un exposé écrit de travaux effectués dans un domaine de recherche, de création ou d'intervention.

L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

L'année universitaire se divise en trois trimestres :

- Automne : septembre – décembre
- Hiver : janvier – avril
- Été : mai – juin (horaire condensé); mai-août (horaire régulier)

Un trimestre se compose normalement de 15 semaines durant lesquelles les activités d'enseignement sont dispensées. L'évaluation des apprentissages est comprise dans cette période. Les trimestres d'automne et d'hiver comportent une semaine d'études (normalement en octobre et en mars) durant laquelle il n'y a pas d'enseignement.

COURS ET CRÉDITS

Les cours s'échelonnent normalement sur un seul trimestre (15 semaines), durent habituellement 3 heures par semaine et ont généralement une pondération de 3 crédits chacun. Le crédit est l'unité qui permet d'attribuer une valeur à la charge de travail requise d'un étudiant pour atteindre les objectifs particuliers d'un cours. Pour calculer la charge de travail totale d'un cours, il faut tenir compte des heures de cours (en classe) et des heures de travail personnel.

HEURES DE COURS (EN CLASSE)

1 cours = 3 h/semaine X 15 semaines
= 45 heures de cours/trimestre

HEURES DE TRAVAIL PERSONNEL

Le travail personnel (lectures, exercices pratiques, révision de notes) est très important. Le nombre d'heures de travail personnel correspond approximativement au double d'heures passées en classe.

1 cours = 6 h/semaine X 15 semaines
= 90 heures de travail personnel/trimestre

Charge de travail totale pour un cours :
45 h de cours + 90 h de travail personnel = 135 h

PLANIFICATION DES ÉTUDES

Dès vos premiers cours, la quantité d'information transmise par vos professeurs peut être très importante. Les échéanciers pour la remise des travaux et la préparation des examens doivent être planifiés au début du trimestre.

ÉVALUATION

Il faut noter que les travaux personnels sont aussi importants que la présence en classe. L'évaluation des étudiants se fait par contrôle continu pendant le cours, avec des travaux notés, des examens et la participation en classe. La réussite de chaque cours du programme d'études constitue l'une des exigences en vue de l'obtention du diplôme. Si vous subissez un échec, vous devez reprendre uniquement ce cours; c'est la progression par cours. Notez qu'il n'y a pas d'examen ni de semaine de rattrapage à la fin du trimestre.

RELATIONS PROFESSEURS-ÉTUDIANTS

Les relations entre les professeurs et les étudiants se basent sur un rapport direct. Les professeurs peuvent être consultés à leur bureau, par téléphone ou par courriel. Il arrive souvent que les professeurs tutoient les étudiants. Le tutoiement est un des aspects de la culture québécoise.

De même, les étudiants peuvent donner leur avis sur le plan de cours (syllabus) et le mode d'évaluation. Cela fait partie des « droits des étudiants ».



POLITIQUE RELATIVE À LA QUALITÉ DE L'EXPRESSION FRANÇAISE ÉCRITE CHEZ LES ÉTUDIANTS DE PREMIER CYCLE À L'UQO

L'UQO croit en l'importance de la qualité de la langue française; dans ce cadre, elle croit qu'il est essentiel que tous les étudiants maîtrisent le français.

Il se peut que votre admission à votre programme d'études soit conditionnelle à la satisfaction de l'exigence relative à la maîtrise du français. Dans un tel cas, vous devrez vous soumettre au test de français du Bureau du registraire et des services aux étudiants. Pour en connaître davantage sur ce test, veuillez consulter le guide préparé à cette fin dans notre site Internet.

RECONNAISSANCE DES ACQUIS (ÉQUIVALENCES)

La reconnaissance des acquis repose sur le principe qu'il faut soustraire l'étudiant à l'obligation de suivre des cours conduisant à une formation ou à des connaissances qu'il possédait déjà au moment de sa première inscription au programme.

Si vous croyez avoir droit à une reconnaissance des acquis, vous devrez en faire la demande au Bureau du registraire et des services aux étudiants et fournir tous les documents exigés pour l'étude de votre dossier (relevé de notes officiel ou certifié, description des cours, description de l'expérience acquise, etc.).

Dates limites pour déposer votre demande : avant la fin du premier trimestre d'études pour les programmes de premier cycle et avant la fin du second trimestre d'études pour les programmes de cycles supérieurs. Pour connaître les dates exactes, consultez notre site Internet.

PLAGIAT ET FRAUDE

L'UQO ne tolère ni le plagiat ni la fraude. Le plagiat est l'acte de faire passer pour siens les textes ou les idées d'autrui. La fraude est un acte de tromperie fait pour gagner un avantage personnel, parfois au détriment des autres. Un étudiant reconnu coupable de plagiat ou de fraude s'expose à de sévères sanctions. Consultez le Règlement concernant le plagiat et la fraude dans notre site Internet.

VI. VOTRE SÉJOUR EN OUTAOUAIS



LOGEMENT

SUR CAMPUS

Les résidences étudiantes sont très bien aménagées pour les étudiants de l'UQO. Les appartements sont situés à deux pas du pavillon Alexandre-Taché, ils sont meublés et comprennent l'accès à des espaces communs comme la salle de lavage et l'entrepôt pour vélos. Le prix du loyer comprend tous les services suivants : frais de chauffage, d'électricité et de téléphone (appels locaux), accès à Internet haute vitesse illimité et service de câblodistribution.

MAISONS DE VILLE DE L'UQO

Ces résidences sont très sécuritaires; le site est éclairé en plus d'être muni de caméras de surveillance et d'un accès contrôlé. Des appartements de deux chambres à coucher ainsi que des studios peuvent accueillir au total 106 personnes. Chaque chambre comprend un lit double et un mobilier de qualité supérieure. Le loyer est de 485 $ par mois pour une chambre et le tarif pour un studio est de 675 $ par mois.

RÉSIDENCES TACHÉ

Les résidences Taché comprennent des appartements de trois et de quatre chambres à coucher et peuvent accueillir 92 personnes. Les prix varient entre 405 $ et 430 $ par mois. Le nombre de chambres étant restreint, il est fortement suggéré de faire une demande de réservation dès la réception du formulaire *Décision relative à la demande d'admission* confirmant votre acceptation à l'Université. Pour de plus amples informations, consultez le site Internet uqo.ca/residences ou communiquez avec :

France Lefebvre
819 595-2393 ou sans frais au 1 800 567-1283, poste 2393
residences@uqo.ca

Adresse de correspondance :
Université du Québec en Outaouais
Résidences étudiantes
283, boul. Alexandre-Taché, bureau C-0340
Case postale 1250, succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3X7
CANADA

HORS CAMPUS

BUREAU DU REGISTRAIRE ET DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Pour ceux qui ne pourront se trouver une place dans les résidences, le Bureau du registraire et des services aux étudiants offre un service de logement hors campus. Ce service permet d'obtenir de l'information sur les possibilités de logement dans la région (chambres, appartements à partager, appartements, garçonnières, maisons, condos).

Ce service est disponible dans notre site Internet à l'adresse suivante : uqo.ca/logements/gatineau. Vous devez posséder un numéro de compte et un mot de passe pour avoir accès à la liste de logements. Pour obtenir les autorisations requises, communiquez avec :

Sylvie Duguay
819 773-1680 ou sans frais au 1 800 567-1283, poste 1680
sylvie.duguay@uqo.ca

AUTRES SOURCES

LeDroit. C'est le quotidien de langue française de la région de la capitale canadienne. Il peut être consulté dans Internet.

INFORMATIONS

LE BAIL

Le bail est un contrat de location entre le propriétaire et le locataire. Le bail explique les droits et les obligations du locataire et sa durée est habituellement de douze mois. Il est important de lire attentivement les termes de ce contrat et de vérifier si les coûts des services tels que le chauffage, l'électricité ou certains meubles ou appareils ménagers (cuisinière, réfrigérateur, etc.) sont compris dans le prix du loyer demandé.

LA RÉGIE DU LOGEMENT

La Régie du logement est un tribunal spécialisé exerçant une compétence en matière de bail résidentiel. Son rôle consiste à informer les citoyens de leurs droits et obligations, à promouvoir l'entente entre les parties d'un bail et, à défaut de règlement à l'amiable, à trancher les litiges.

La Régie du logement est également responsable d'assurer la protection des droits des locataires. Pour plus d'informations et pour connaître vos droits et obligations, consultez son site Internet.

ASSURANCE HABITATION

Au Québec, chaque locataire est responsable de ses biens personnels et des dommages qu'il peut causer à autrui (incendie, vol, vandalisme). Nous vous conseillons vivement de vous munir d'une assurance habitation (responsabilité civile) qui couvrira vos biens. Pour plus d'informations, communiquez sans frais avec le Bureau d'assurance du Canada (BAC).

SERVICES TÉLÉPHONIQUES

Le service de base pour le téléphone est offert par plusieurs compagnies telles que *Bell Canada* et *Vidéotron*. Pour plus d'informations concernant les services offerts, consultez leur site Internet.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Dans le but de faciliter vos transactions financières au Québec, il faudra ouvrir un compte dans une banque ou une caisse populaire. Parmi les différents comptes, le compte chèques et le compte épargne sont les plus fréquemment utilisés. À l'ouverture du compte, vous devrez fournir des renseignements personnels et présenter deux pièces d'identité telles que passeport, visa, permis de conduire et preuve de votre statut d'étudiant à l'Université : carte étudiante, formulaire *Décision relative à la demande d'admission* ou confirmation d'inscription.

Les grandes banques canadiennes et les caisses populaires Desjardins se trouvent à proximité de l'Université. En voici quelques-unes :

BANQUE DE MONTRÉAL

Les Galeries de Hull
320, boul. St-Joseph
Gatineau (Québec)
819 775-7930

Promenade du Portage
141, promenade du Portage
Gatineau (Québec)
819 775-3710

BANQUE ROYALE
425, boul. St-Joseph
Gatineau (Québec)
819 773-2070

BANQUE NATIONALE DU CANADA

Banque
428, boul. St-Joseph
Gatineau (Québec)
819 770-1437

Bureau de change
920, boul. St-Joseph
Gatineau (Québec)
819 772-4931

CAISSE DESJARDINS DE HULL

Siège social
250, boul. St-Joseph
Gatineau (Québec)
819 776-3000

Centre de services du Plateau
219, boul. du Plateau
Gatineau (Québec)
819 776-3000

Centre de services St-Raymond
53, boul. St-Raymond
Gatineau (Québec)
819 777-3000

N.B. Les heures d'ouverture sont variables et il est préférable de s'en informer. Pour rencontrer un conseiller financier, vous devez prendre rendez-vous avant de vous présenter à l'institution financière.

CARTE DE DÉBIT BANCAIRE

Lorsque vous ouvrirez un compte dans une institution financière au Québec, demandez qu'on vous remette une carte de débit bancaire (aussi appelée carte Interac). La carte de débit bancaire est une carte magnétique, comme la carte de crédit, qui vous permet d'effectuer des transactions courantes (retraits, dépôts, virements, paiements de factures) à l'aide d'un guichet automatique. Vous trouverez des guichets automatiques dans toutes les banques et les caisses populaires. D'autres guichets qui permettent uniquement de retirer de l'argent sont aussi installés dans des lieux publics (centres commerciaux, restaurants et bars, etc.). Deux guichets sont installés sur le campus de l'UQO : un à l'agora du pavillon Alexandre-Taché, l'autre près de la cafétéria du pavillon Lucien-Brault.

Vous pouvez aussi utiliser cette carte pour payer vos achats chez la plupart des marchands. Lorsque vous payez avec cette carte, l'argent est débité directement de votre compte. Il est important de demander quels sont les frais et les conditions d'utilisation de cette carte.

TRAVAILLER : EST-CE POSSIBLE ?

TRAVAIL HORS CAMPUS

POSSIBILITÉ DE TRAVAILLER TOUT EN ÉTUDIANT À L'UQO

Les étudiants internationaux qui étudient à l'UQO peuvent faire une demande de permis de travail pour travailler hors campus pendant leurs études.

En tant qu'étudiant international détenteur d'un permis de travail, vous pourriez être autorisé à travailler pour un employeur jusqu'à 20 heures par semaine durant les trimestres réguliers et à temps complet pendant les vacances prévues au calendrier universitaire.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Posséder un permis d'études valide;
- Avoir étudié à temps complet, dans un établissement participant, pendant au moins 6 des 12 mois précédant la présentation de votre demande de travail hors campus;
- Posséder un dossier scolaire satisfaisant.

Pour en savoir davantage, consultez le site Internet uqo.ca/international

ATTENTION! Vous ne pouvez pas demander un permis de travail en vertu de ce programme si vous détenez une bourse partielle ou complète d'un des programmes ou organismes suivants : le Programme des bourses du Commonwealth du Canada et le Programme de bourses du gouvernement du Canada financés par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) ou par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Les étudiants parrainés par l'ACDI doivent obtenir une lettre d'approbation de l'ACDI pour être admissibles à un permis de travail dans un domaine relié à leur programme d'études.

ÉTUDIANT EN PROGRAMME D'ÉCHANGES D'ÉTUDIANTS (PÉÉ) DE LA CREPUQ

L'étudiant en programme d'échanges a un statut d'étudiant à l'Université mais est habituellement inscrit aux études « libres-visiteurs » puisqu'il n'est pas admis dans un programme à l'UQO. Cet étudiant n'est pas autorisé à effectuer un stage ou à occuper un emploi à l'extérieur du campus. Tout stage ou emploi à l'extérieur du campus n'est possible que si cette activité a été planifiée et organisée avant l'arrivée de l'étudiant au Québec et que s'il a obtenu au préalable son permis de travail auprès d'une ambassade canadienne dans son pays d'origine.

EMPLOI SUR LE CAMPUS

Il est possible de travailler sur le campus sans avoir besoin d'un permis de travail à condition d'être inscrit à temps complet et d'avoir un permis d'études valide. L'employeur peut être un entrepreneur privé qui travaille sur le campus. Cependant, il ne faut pas compter sur les revenus d'un travail à temps partiel pour défrayer le coût de vos études. Les possibilités d'emploi sont très limitées sur le campus. Consultez le service d'aide à l'emploi du Bureau du registraire et des services aux étudiants pour connaître les offres d'emploi.

EMPLOI À LA FIN DES ÉTUDES

Après l'obtention de son diplôme, un étudiant peut travailler au Canada pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Votre demande de permis de travail doit être présentée dans les 90 jours suivant la fin de vos études et votre permis d'études doit toujours être valide. Déposez votre demande auprès de CIC.

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE (NAS)

Toute personne qui occupe un emploi doit posséder un NAS et le transmettre à son employeur. Ce numéro ne servira que pour les formalités concernant vos revenus d'emploi.

Pour obtenir votre NAS, vous devez remplir un formulaire, fournir des pièces d'identité et une preuve de votre statut au Canada. Le formulaire de demande ainsi que de l'information additionnelle sont disponibles au Centre Service Canada ainsi que dans son site Internet.

STAGE

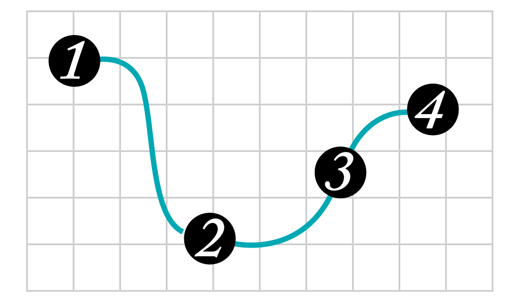
L'expérience de travail (stage) est une composante obligatoire de certains programmes d'études. Vous aurez besoin d'un permis de travail (programme de stage). Les étudiants qui viennent effectuer des stages dans le cadre d'ententes bilatérales doivent obtenir un permis de travail avant leur arrivée au Canada. Pour de plus amples informations, consultez le site Internet de CIC.

FISCALITÉ

Si vous avez travaillé sur le campus ou hors campus ou si vous êtes bénéficiaire d'une bourse canadienne, vous êtes tenu d'effectuer une déclaration de revenus aux gouvernements canadiens et québécois. Même si vous n'avez pas travaillé, vous pourriez avoir avantage à remplir une telle déclaration. Informez-vous en visitant les sites Internet de l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec ou en téléphonant au Bureau international des services fiscaux : 1 800 267-5177.

CHOC CULTUREL

Arriver dans un pays possédant une culture, des coutumes et une langue différentes peut s'avérer une expérience déconcertante. Après l'excitation de la nouveauté, vous pouvez ressentir de la solitude, une certaine confusion ou de la tristesse. C'est le « choc culturel ». Voici quelques phases du choc culturel :



1. Stade de la lune de miel
2. Stade de la crise – le « choc culturel »
3. Stade de la guérison
4. Adaptation

Le sentiment de solitude est l'aspect le plus difficile à vivre. Nous vous encourageons donc à sortir et à rencontrer les gens. Les contacts sociaux sont assurément la meilleure garantie d'un séjour enrichissant. Afin de faciliter votre intégration, nous vous invitons aussi à participer à la formation intitulée « Québec : mode d'emploi » qui est organisée au début des trimestres d'automne et d'hiver.

De plus, l'UQO offre le Programme d'aide et de référence aux étudiants (PARÉÉ) pour ceux qui en ressentent le besoin. N'hésitez pas à demander de l'aide si vous êtes en situation de détresse. Prenez rendez-vous en composant le 819 773-1698.

L'UQO offre également un service aux étudiants en situation de handicap (SESH). Ce service offre des accommodements visant à réduire les effets des obstacles sur l'apprentissage des étudiants en situation de handicap incluant les étudiants qui ont un trouble d'apprentissage. Si vous éprouvez des difficultés à suivre vos cours, nous vous invitons à faire connaître votre situation au SESH en composant le 819 595-3900, poste 1987. Les étudiants du campus de Saint-Jérôme peuvent communiquer avec le SESH en composant le 1 800 567-1283, poste 1987.

PENDANT VOTRE SÉJOUR… FORMALITÉS À SATISFAIRE POUR L'IMMIGRATION

Pendant votre séjour, il est possible que vous ayez à faire une demande de renouvellement de votre Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études et/ou de votre permis d'études.

ATTENTION : Lors du renouvellement de ces documents, conservez une copie de vos **preuves de paiement des frais** et envoyez vos demandes en utilisant une méthode vous permettant d'obtenir un **accusé de réception**, telle que Xpresspost MC, disponible chez Postes Canada. Ces documents pourraient vous être demandés par le personnel du BÉÉI afin d'établir votre statut.

Dans un premier temps, vous devez renouveler votre CAQ. Lorsque vous aurez reçu votre nouveau CAQ, vous pourrez faire votre demande pour renouveler votre permis d'études. Dès la réception de votre CAQ et de votre permis d'études, vous devez obligatoirement en remettre une copie au BÉÉI.

RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT D'ACCEPTATION DU QUÉBEC (CAQ) POUR ÉTUDES

Si vos études se prolongent au-delà de la date de fin de votre CAQ et de votre permis d'études, vous devez obtenir un nouveau CAQ en faisant parvenir votre formulaire de demande, accompagné de tous les documents requis, au Service aux étudiants étrangers à Montréal. Vous pouvez aussi remplir votre demande de renouvellement de CAQ en ligne. Vous devrez vous procurer certains des documents requis au Bureau du registraire et des services aux étudiants. Lorsque vous passerez y faire votre demande de documents, vous devrez apporter la **liste des documents requis** qui se trouve dans le site Internet du MICC.

Toutes les demandes (demandes originales et renouvellements) de CAQ pour études doivent être acheminées au Service aux étudiants étrangers où elles seront étudiées. Vous n'avez donc pas à vous présenter au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) pour une entrevue, à moins d'y être convoqué.

Une fois votre demande acceptée, vous recevrez par la poste deux exemplaires du CAQ pour études, à l'adresse de correspondance indiquée dans votre formulaire de demande. Pour votre demande de permis d'études, vous devrez transmettre l'exemplaire du CAQ pour études marqué « Immigration Canada » au Centre de traitement des demandes de Citoyenneté et Immigration Canada, à Vegreville, en Alberta (ou au Bureau canadien des visas qui étudiera votre demande de permis d'études, s'il y a lieu).

Il vous est conseillé de faire votre demande de renouvellement trois mois avant la date d'expiration de votre CAQ et de votre permis d'études. Si vous retournez dans votre pays pendant la période des vacances, il est préférable de faire vos demandes de CAQ et de permis d'études avant de quitter le Canada.

CHANGEMENT DE SITUATION PENDANT VOTRE SÉJOUR

Si vous changez de cycle d'études pendant votre séjour, vous devrez faire une nouvelle demande de CAQ.

RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'ÉTUDES

Vérifiez toujours la date d'expiration de votre permis d'études et n'attendez pas à la dernière minute pour le renouveler. Si votre permis d'études est toujours **valide**, vous pouvez présenter une demande de renouvellement. Cette dernière doit toutefois être acheminée **au moins 30 jours avant** la date d'expiration de votre statut actuel.

Consultez le site Internet de CIC pour connaître les conditions d'admissibilité au renouvellement de votre permis d'études et obtenir le formulaire. Les demandes de renouvellement de permis d'études peuvent être effectuées en ligne ou acheminées par la poste. Pour connaître les coordonnées, consultez le site de CIC. Comme pour la demande de renouvellement du CAQ, vous devrez vous procurer certains documents au Bureau du registraire et des services aux étudiants. Lorsque vous passerez y faire votre demande de documents, vous devrez apporter la **liste de contrôle des documents** qui se trouve dans le site Internet de CIC.

Vous pouvez aussi communiquer avec le Télécentre en composant le 1 888 242-2100. Ce service automatisé est accessible à partir d'un téléphone à clavier, 7 jours par semaine, 24 heures par jour. Il vous permet d'obtenir des réponses automatisées aux questions les plus fréquentes : la vérification du calcul des droits exigibles, les délais de traitement, etc. Si vous désirez parler à un agent, composez ce même numéro de téléphone entre 9 h 30 et 16 h (heure locale).

Si vous postez votre demande à la limite d'expiration de votre permis d'études, c'est le cachet de la poste qui fera foi de la date d'envoi.

Si votre permis d'études est expiré, ne demandez pas un renouvellement parce que vous n'y avez pas droit. Si vous souhaitez demeurer au Canada après l'expiration de votre statut, vous pouvez demander le **rétablissement de votre statut** dans les 90 jours qui suivent la date d'expiration.

RÉTABLISSEMENT DE VOTRE STATUT

Dans certains cas, vous pouvez faire une demande de rétablissement de votre statut d'étudiant dans les 90 jours qui suivent la date à laquelle vous avez perdu celui-ci. Vous ne pouvez le faire que si vous avez continué à remplir les conditions auxquelles vous étiez soumis pour entrer au Canada et que vous vous êtes conformé à toutes celles qui vous étaient imposées sur votre permis d'études.

Après avoir présenté une demande de rétablissement de votre statut, vous pouvez rester au Canada jusqu'à ce qu'une décision soit prise à cet égard, **mais vous n'êtes pas autorisé à étudier avant que votre statut ait été rétabli**.

Il n'est nullement garanti que cette demande de rétablissement du statut sera acceptée. Vous devrez y exposer dans les moindres détails les faits et les circonstances ayant entraîné la perte de votre statut.

Outre les frais de renouvellement de votre permis d'études, vous aurez à payer ceux associés au rétablissement de votre statut.

Un agent traitera la demande de rétablissement de votre statut en même temps qu'une demande de permis d'études. CIC vous avisera de toute mesure à prendre.

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (RAMQ)

Vous êtes responsable de vérifier la date d’expiration de votre carte de la RAMQ et d’en demander le renouvellement s’il y a lieu. Téléphonez à la RAMQ et un formulaire personnalisé vous sera expédié. Consultez notre site Internet pour connaître les procédures de renouvellement.

ASSURANCE DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE

En tant qu’étudiant international inscrit à l’UQO, votre adhésion au régime d’assurances Desjardins Sécurité financière est automatiquement reconduite au début de chaque année universitaire et vous devez en acquitter la prime selon les modalités déterminées par le Service des finances.

IMMIGRER AU QUÉBEC ET AU CANADA

Si pendant votre séjour vous obtenez votre Certificat de sélection du Québec (CSQ), vous devez en apporter une copie au BÉÉI. De plus, si vous immigrez au Canada, il sera important de venir porter au BÉÉI la preuve de votre changement de statut (formulaire IMM5292 ou carte de résident permanent canadien). Une preuve d’assurance (ex.: carte de la RAMQ) devra également être présentée au BÉÉI afin d’être retiré des assurances Desjardins Sécurité financière.

PRATICO-PRATIQUE

CLIMAT ET VÊTEMENTS

La plupart des nouveaux arrivants sous-estiment les rigueurs de l’hiver québécois. En effet, il n’est pas rare de voir des températures de -25 °C à -30 °C. Par contre, le mercure dépasse souvent les 27 °C en été. Malgré ces extrêmes, l’hiver (décembre à mars) et l’été (juin à septembre) peuvent être bien agréables, à la condition de se vêtir en conséquence. L’hiver, il faut se couvrir convenablement en portant chandail, manteau chaud, écharpe, gants ou mitaines (moufles), bottes chaudes et imperméables, et bien se couvrir la tête. Si vous ne possédez pas de vêtements d’hiver, attendez d’arriver au Québec pour faire vos achats. Les vêtements y sont adaptés au climat. Consultez l’annuaire des Pages Jaunes® sous les rubriques *Friperies et Magasins d’articles d’occasion* pour des achats moins coûteux.

HEURES D’OUVERTURE DES COMMERCES

La loi autorise la plupart des commerces à ouvrir leurs portes de 8 h à 21 h du lundi au vendredi et de 8 h à 17 h les samedis et dimanches. Dans l’Outaouais québécois, les commerces sont généralement ouverts comme suit :

Lundi – mardi : 9 h à 18 h
Mercredi – vendredi : 9 h à 21 h
Samedi : 9 h à 17 h
Dimanche : 12 h à 17 h

Les établissements suivants peuvent offrir un horaire plus souple : marchés d’alimentation, petites épiceries de quartier (dépanneurs), pharmacies, librairies, stations-service, etc. En cas de doute, téléphonez avant de vous présenter.

MONNAIE CANADIENNE

La monnaie utilisée au Québec est le dollar canadien ($). Il se divise en 100 cents (¢) et se présente sous les formes suivantes :

Pièces métalliques : 1 ¢, 5¢, 10 ¢, 25 ¢, 1 $ et 2 $;
Billets : 5 $, 10 $, 20 $, 50 $, 100 $.

Si vous ne vous êtes pas procuré de monnaie canadienne avant votre départ, vous pourrez en obtenir aux bureaux de change situés dans la plupart des grands aéroports. Les courtiers en devises et certaines succursales des banques et des caisses populaires offrent aussi ce service.

PARTICULARITÉ DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

La langue française prend les couleurs de la région où elle est parlée. Vous prendrez certainement un grand plaisir à découvrir l'accent, les tonalités et les régionalismes !

PERMIS DE CONDUIRE INTERNATIONAL

Si votre permis de conduire est valide et s'il l'autorise, vous pouvez conduire une automobile ou une motocyclette au Québec pendant la durée de vos études ou de votre stage sans être titulaire d'un permis de conduire du Québec. Cependant, vous devez respecter les conditions spécifiées sur votre permis.

Si votre permis de conduire n'est pas rédigé en français ou en anglais, il est fortement recommandé de vous procurer un permis de conduire international. Pour obtenir ce permis, vous devez en faire la demande dans le pays où vous avez obtenu votre permis de conduire, et ce, avant de quitter votre pays. Votre permis de conduire doit toujours accompagner votre permis de conduire international. Pour plus d'informations, communiquez avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

POURBOIRES

Les Québécois ont l'habitude de laisser un pourboire, notamment aux chauffeurs de taxi, aux coiffeurs, aux valets de stationnement et aux serveurs. Le montant du pourboire donné dans les restaurants et les bars varie habituellement entre 15 % et 20 % du prix avant les taxes.

RÉGION FRONTALIÈRE

La région de l'Outaouais, plus particulièrement la ville de Gatineau, se situe à la frontière d'Ottawa, la capitale nationale. Ottawa est la seule ville canadienne officiellement bilingue (anglais-français). L'Outaouais est donc un milieu qui favorise l'apprentissage de l'anglais. Même si l'Outaouais n'a pas le même statut officiel de bilinguisme qu'Ottawa et que la majorité de ses résidents sont francophones, l'anglais y occupe une place importante : il existe de petites communautés anglophones un peu partout dans la région. Bref, la proximité géographique de l'Outaouais avec Ottawa facilite les échanges linguistiques : à vous d'en tirer profit !

RESTAURANTS

Des deux côtés de la rivière, la région est dotée de nombreux restaurants. Vous pourrez y déguster autant la cuisine canadienne qu'internationale. Consultez le site Internet de la ville de Gatineau, celui de la ville d'Ottawa ou les Pages jaunes® de l'annuaire téléphonique pour trouver celui de votre choix.

SANTÉ

Le Centre local de services communautaires (CLSC) offre des services de santé et des services psychosociaux courants. Lorsque vous êtes inquiet de votre état de santé, contactez le service Info-santé. Des infirmières qualifiées vous conseilleront ou vous guideront vers les ressources les plus appropriées. Cette ligne téléphonique est gratuite, accessible 7 jours par semaine, 24 heures par jour. Composez le 8-1-1. Si vous avez besoin de soins médicaux immédiats, vous pouvez vous rendre à la clinique d'urgence de l'hôpital le plus proche. S'il vous est impossible de vous déplacer en raison de votre état de santé, faites appel aux services médicaux d'urgence en composant le 9-1-1.

Vous trouverez aussi, dans les premières pages de votre annuaire téléphonique, le numéro de téléphone de plusieurs autres services d'urgence, par exemple : aide aux victimes d'agression sexuelle, centre anti-poison, etc. Les adresses du Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais (CHVO) ainsi que de certaines cliniques médicales se trouvent à la section Coordonnées utiles et adresses Internet du présent guide. Consultez l'annuaire téléphonique pour obtenir une liste complète des cliniques médicales et des pharmacies de la région.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE

Les Québécois emploient les annuaires téléphoniques comme source d'information. Ils font ainsi bien des démarches sans se déplacer. Tous les abonnés du service téléphonique reçoivent gratuitement ces annuaires. Vous trouverez dans leurs premières pages la façon de les utiliser.

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Si vous ne parvenez pas à trouver l'organisme gouvernemental que vous cherchez ou si vous souhaitez obtenir des renseignements sur les lois, les programmes et les services du gouvernement du Québec, adressez-vous à Services-Outaouais par téléphone ou consultez leur site Internet.

TAXES À LA CONSOMMATION

Presque tous les biens et services font l'objet de taxes à la consommation imposées par les gouvernements fédéral et provincial. La Taxe sur les produits et services (TPS) est de 5 % et la Taxe de vente du Québec (TVQ) est de 9,5 %. Sauf exception, ces taxes ne sont pas incluses dans les prix indiqués.

TRANSPORT EN COMMUN (AUTOBUS)

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS (STO)

Les étudiants de moins de 21 ans bénéficient d'un tarif réduit sur les billets et l'abonnement mensuel.

- Abonnement mensuel étudiant (moins de 21 ans) : 59 $
- Abonnement mensuel adulte (incluant les étudiant de 21 ans et plus) : 87 $

La STO offre aussi, au début de chaque trimestre, le Forfait Cam-puce. Si vous répondez aux critères d'admissibilité, vous pourrez obtenir un laissez-passer d'une durée d'un trimestre à coût moindre. Pour l'année universitaire 2012-2013 (septembre 2012 à avril 2013), le coût du Forfait Cam-puce est 134 $/trimestre. Le programme Forfait Cam-puce est confirmé au début de chaque année universitaire. Pour connaître tous les services offerts par la STO, téléphonez au 819 770-3242 ou visitez son site Internet.

OC TRANSPO

Le transport en commun de la ville d'Ottawa porte le nom de OC Transpo. Communiquez par téléphone au 613 741-4390 ou consultez son site Internet pour connaître les services offerts par OC Transpo.

TAXI

Pour prendre un taxi, vous pouvez intercepter un véhicule sur la rue ou demander à une compagnie de taxi de venir vous chercher à une adresse précise. Le tarif de base est fixé à 3,45 $ au départ et de 1,70 $/kilomètre parcouru. Pour obtenir des informations supplémentaires et pour connaître les numéros de téléphone des compagnies de taxi de la région, consultez le site : taxioutaouais.info

COVOITURAGE

Pour vous déplacer d'une ville à une autre en utilisant un moyen de transport autre que le train ou l'autobus, vous pouvez utiliser le covoiturage. Pour obtenir plus d'informations, consultez le site amigoexpress.com.



Crédit photo : STO

TRUCS ET ASTUCES

- Si vous avez réservé une chambre en résidence, vous devez signer votre bail pour pouvoir accéder à votre chambre. Prenez en note les heures d'ouverture de l'Université.
- Lorsque vous ouvrirez un compte dans une institution financière au Québec, n'hésitez pas à poser des questions à votre conseiller : différence entre compte chèques et compte épargne, comment fonctionne la carte de débit, etc.
- Commencez le processus de renouvellement de votre CAQ et de votre permis d'études 3 mois avant la date d'expiration.

VII. LES SERVICES À L'UQO











D’un clic de souris, l’Université vous ouvre ses portes. Grâce à son contenu précieux et son interface conviviale et attrayante, le site Internet de l’UQO est une porte ouverte sur un monde dynamique. Tous les renseignements généraux et spécialisés sur la vie étudiante à l’UQO se trouvent dans notre site. Pour, entre autres, faire une visite virtuelle de l’Université, trouver la description des programmes et des cours ou encore accéder à la bibliothèque virtuelle, c’est à uqo.ca qu’il faut se brancher.

SYMBIOSE : TOUS MES SERVICES EN UN CLIC !

SYMBIOSE.UQO.CA

Par ce portail, les étudiants accèdent à tous les services de l’UQO ! D’un seul clic, une foule de renseignements et de services deviennent disponibles. Les étudiants internationaux pourront accéder à Symbiose une fois que leur inscription aura été faite et qu’ils auront reçu, du Bureau du registraire et des services aux étudiants, leur code d’accès. Voici quelques services offerts en ligne que les étudiants découvriront en naviguant dans Symbiose :

- l’admission en ligne;
- l’inscription aux cours (non disponible pour les étudiants internationaux lors de la première inscription);
- le relevé de notes;
- l’horaire personnalisé;
- le changement d’adresse;
- les relevés pour les déclarations de revenus;
- l’outil de simulation des frais de scolarité;
- Moodle;
- etc.

VOTRE COURRIEL « @UQO.CA »

Une fois admis, les étudiants reçoivent une adresse électronique permanente et un compte courriel qu’ils peuvent consulter des quatre coins du monde.

Cette adresse électronique permet à l’Université de communiquer rapidement avec les étudiants, et ce, individuellement ou en groupe.

Ces quelques lignes ne sont qu’un bref aperçu des services offerts par l’UQO. Explorez notre site Internet et, si des questions demeurent sans réponse, communiquez avec notre personnel à l’adresse suivante : international@uqo.ca

ANNEXES



ANNEXE A

ADRESSES DES BUREAUX D'IMMIGRATION DU QUÉBEC (BIQ) ET LES TERRITOIRES QU'ILS DESSERVENT

Pour connaître la liste détaillée des pays et territoires desservis par les différents bureaux d'immigration du Québec, consultez le site Internet du MICC à l'adresse suivante : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

ANNEXE B

COORDONNÉES UTILES ET ADRESSES INTERNET

UNIVERSITÉ

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (UQO)

Case postale 1250, succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3X7
819 595-3900 Sans frais : 1 800 567-1283
uqo.ca

BUREAU DU REGISTRAIRE ET DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS BUREAU DES ÉTUDIANTS ET DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX (BÉÉI)

Pavillon Lucien-Brault
101, rue Saint-Jean-Bosco, bureau B-0150
Gatineau (Québec) J8Y 3G5
international@uqo.ca
uqo.ca/international

SERVICE DES FINANCES

Pavillon Alexandre-Taché
Bureau C-0340
819 595-3900, poste 3919
finances@uqo.ca
uqo.ca/finances

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS (AGE)

Pavillon Lucien-Brault
Bureau B-0146
819 595-3900, poste 1670
age@uqo.ca
ageuqo.com

PROGRAMME D'AIDE ET DE RÉFÉRENCE AUX ÉTUDIANTS (PARÉÉ)

Pavillon Lucien-Brault
Bureau B-0170
819 773-1698

SERVICE AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP (SESH)

Pavillon Lucien-Brault
Bureau B-0170
819 595-3900, poste 1987

AÉROPORT INTERNATIONAL PIERRE-ELLIOT-TRUDEAU DE MONTRÉAL

Connu aussi sous le nom de MONTRÉAL-TRUDEAU

admtl.com

ASSURANCES

ALLIANCE POUR LA SANTÉ ÉTUDIANTE AU QUÉBEC (ASEQ)

Département AGE-UQO
1134, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3B 1H4
1 877 795-4425
santeetudiante.com

BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA (BAC)

800, rue du Square-Victoria, bureau 2410
C.P. 336, succursale Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 0A2
1 877 288-4321
cinfo@bac-quebec.qc.ca
bac-quebec.qc.ca

BOURSES

BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE (BCEI)

220, avenue Laurier Ouest, bureau 1550
Ottawa (Ontario) K1P 5Z9
613 237-4820
info@cbie.ca
cbie.ca

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS)

Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires
mels.gouv.qc.ca/international/index.asp?page=progExemp

SCHOLARSHIPS CANADA

Base de données d'envergure qu'on peut consulter pour repérer des bourses et des subventions offertes par des organismes canadiens.
scholarshipscanada.com

CHOC CULTUREL

cic.gc.ca/francais/nouveaux/apres-vie-choc.asp

COVOITURAGE

amigoexpress.com

ÉTUDES

CONFÉRENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC (CREPUQ)

echanges-etudiants.crepuq.qc.ca

ÉTUDIER AU QUÉBEC

gouv.qc.ca/portail/quebec/international/France/etudes/service

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE
mesrst.gouv.qc.ca (site internet en construction)*

BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE (BCEI)
220, avenue Laurier Ouest, bureau 1550
Ottawa (Ontario) K1P 5Z9
613 237-4820
info@cbie.ca
cbie.ca

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA)
cmec.ca

FISCALITÉ

AGENCE DU REVENU DU CANADA
1 800 267-6999
cra-arc.gc.ca

REVENU QUÉBEC
revenuquebec.ca

GATINEAU

gatineau.ca

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

BUREAU DU PROTOCOLE
Ministère des Relations internationales
Renée Olivier ou Julie Bilodeau
418 649-2346
mri.gouv.qc.ca

SERVICES QUÉBEC-OUTAOUAIS
170, rue Hôtel-de-ville, bureau RC-120
Gatineau (Québec) J8X 4C2
1 877 644-4545
outaouais.gouv.qc.ca

PORTAIL DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
Portail Québec
gouv.qc.ca

IMMIGRATION CANADA

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (CIC)
Permis d'études et visa de résident temporaire
1 888 242-2100 (au Canada seulement)
cic.gc.ca

* Au moment d'aller en impression du document, le site internet du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie était toujours en construction. Veuillez donc vous référer au site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour obtenir les renseignements: mels.gouv.qc.ca

IMMIGRATION QUÉBEC

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (MICC)

Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études
immigration-quebec.gouv.qc.ca

SERVICE AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Direction de l'immigration économique
Direction du courrier et de l'encaissement
Service aux étudiants étrangers
285, rue Notre-Dame Ouest, 4e étage
Montréal (Québec) H2Y 1T8
CANADA
514 864-9191
ou 1 877 864-9191

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À PARIS

gouv.qc.ca/portail/quebec/international/France

LOGEMENT

AUBERGES DE JEUNESSE

hihostels.ca

HI-OTTAWA JAIL HOSTEL

75, rue Nicholas
Ottawa (Ontario) K1N 7B9
613 235-2595 ou 1 866 299-1478
ottawa.jail@hihostels.ca

YMCA-YWCA DE LA RÉGION DE LA CAPITALE CANADIENNE

180, avenue Argyle
Ottawa (Ontario) K2P 1B7
613 788-5000
613 788-5052
ymca.ca

RÉGIE DU LOGEMENT

Édifice Jos-Montferrand
170, rue Hôtel-de-Ville
4e étage bureau 4.100
Gatineau (Québec) J8X 4C2
1 800 683-2245
1 877 907-8077
rdl.gouv.qc.ca

RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

RÉSIDENCES ÉTUDIANTES
283, boul. Alexandre Taché, bureau C-0341
Case postale 1250, succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3X7
819 595-2393 Sans frais : 1 800 567-1283, poste 2393
819 595-3821
residences@uqo.ca
uqo.ca/residences

LOGEMENT HORS CAMPUS

UQO
Sylvie Duguay
819 773-1680 ou le 1 800 567-1283, poste 1680
sylvie.duguay@uqo.ca
uqo.ca/logements/gatineau

LEDROIT
(QUOTIDIEN DE LA RÉGION DE LA CAPITALE CANADIENNE)
lapresse.ca/le-droit

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE (NAS)

SERVICE CANADA
1 800 808-6352
servicecanada.gc.ca

CENTRE SERVICE CANADA
(pour présenter votre demande en personne)
920, boul. St-Joseph
Gatineau (Québec) J8Z 1S9
819 953-2830

PERMIS DE CONDUIRE

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)
975, boul. St-Joseph
Gatineau (Québec) J8Z 1W8
1 800 361-7620
saaq.gouv.qc.ca

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (RAMQ)

425, boul. De Maisonneuve Ouest
3e étage, bureau 300
Montréal (Québec) H3A 3G5
1 800 561-9749
ramq.gouv.qc.ca

RESTAURANTS

gatineau.ca
city.ottawa.on.ca
canada411.ca

SANTÉ

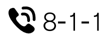
CENTRE HOSPITALIER DES VALLÉES DE L'OUTAOUAIS

HÔPITAL DE HULL
116, boul. Lionel-Émond
Gatineau (Québec)
819 966-6200

HÔPITAL DE GATINEAU
909, boul. La Vérendrye Ouest
Gatineau (Québec)
819 966-6100

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES (CLSC)

CLSC DE GATINEAU
85, rue St-Rédempteur
Gatineau (Québec)
819 966-6510

INFO-SANTÉ CLSC

8-1-1

CLINIQUES MÉDICALES

CLINIQUE DE MÉDECINE FAMILIALE DE HULL
15, boul. Montclair, bureau 202
Gatineau (Québec)
819 777-2752

CLINIQUE MÉDICALE 4 TASCHEREAU
4, rue Taschereau, bureau 220
Gatineau (Québec)
819 595-3296

PHARMACIE JEAN COUTU
(les photographies exigées par la RAMQ peuvent être prises à cet endroit)
15, boul. Montclair
Gatineau (Québec)
819 770-4232

PORTAIL DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

santeoutaouais.qc.ca

TAUX DE CHANGE

BANQUE DU CANADA
banqueducanada.ca/taux/taux-de-change

TAXI

taxioutaouais.info

TÉLÉPHONE

ESPACE BELL

Galeries de Hull
320, boul. St-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3Y8
819 771-2716
bell.ca

VIDÉOTRON

Galeries de Hull
320, boul. St-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3Y8
819 246-9245
videotron.com

TOURISME

tourismeoutaouais.com
canadascapital.gc.ca

TRANSPORT EN COMMUN

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS (STO)

Service des renseignements : horaires, parcours, objets perdus, etc.
111, rue Jean-Proulx
Gatineau (Québec) J8Z 1T4
819 770-3242
sto.ca

OC TRANSPO (OTTAWA)

613 741-4390
octranspo.com


GILCHRIST
BÉNIN
PIERRE,
AÏCHA
ET CINDY
FRANCE
REINE
BELGIQUE
SOFIA
CÔTE D'IVOIRE
CHRISTIANE
ALLEMAGNE

COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS
ET COORDINATION
Catherine Piché
Geneviève Béland

CONCEPTION GRAPHIQUE
Pier Baril-Pelletier

ÉDITIQUE
Maxime Boisvert-Huneault

PHOTOS
Mallen photographie

DÉCEMBRE 2012

SOIS RECONNU

uqo.ca





